



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides de l'Etat

Question écrite n° 46794

Texte de la question

M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur sur le developpement des exportations des PME-PMI. Le developpement des exportations necessite la traque de toutes les donnees sur les marches et les produits etrangers. Les PME-PMI ont particulierement besoin de l'organisation d'une demarche strategique dans laquelle des agences gouvernementales definissent les objectifs prioritaires, drainent l'information utile a la promotion et au soutien des operations a l'exportation et determinent les modalites financieres d'accompagnement des contrats. L'organisation de certains Etats etrangers, comme le Japon et son celebre Miti, montrent l'efficacite commerciale d'un appui de l'Etat aux entreprises, en particulier les PME-PMI, pour penetrer les marches exterieurs. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour adapter les institutions existantes, en particulier le Centre francais du commerce exterieur, pour developper « l'intelligence economique » francaise au service des entreprises exportatrices.

Texte de la réponse

L'environnement des entreprises, en se mondialisant, se complexifie progressivement. La maîtrise de l'information devient donc pour elles et pour les administrations dont la mission est de les soutenir, un enjeu strategique : savoir lire le plus tot et le mieux possible les inflexions de la demande, des techniques ou des concurrents constitue de plus en plus la garantie de l'efficacite et parfois, de la survie dans la competition mondiale. C'est a l'enjeu du developpement de l'intelligence economique. Or, en l'etat actuel de la situation, les besoins des entreprises comme ceux des administrations ne sont pas suffisamment bien satisfaits. Une enquete recente de l'Agence pour le diffusion de l'information technologique confirme largement les resultats de differentes enquetes menees aupres des entreprises exportatrices ; une proportion importante d'entre elles ne trouve pas dans la production actuelle l'information utile ou encore n'y ont pas acces. Le meme constat vaut pour les administrations confrontees de plus en plus aux exigences en matiere d'information liees a la dimension internationale de leur activite. A l'initiative du Premier ministre, il a ete cree au printemps 1995 un comite pour l'intelligence et la securite economiques. Preside par le ministre de l'economie et des finances, il est charge de proposer des orientations pour la France en matiere de developpement de l'intelligence economique. Son secretariat est assure par le secretariat general de la defense nationale qui a coordonne une reflexion interministerielle associant les departements les plus concernes. Le rapport qui en a resulte a ce stade propose que l'intervention publique se fasse dans trois directions : l'information a destination des entreprises et des pouvoirs publics, la protection du patrimoine des entreprises et l'influence aupres des organismes internationaux. En matiere d'information a destination des entreprises, la direction des relations economiques exterieures (DREE) a participe activement aux debats en defendant une approche volontariste pour l'Etat : compte tenu de l'implication actuelle de l'Etat, le role des pouvoirs publics reste crucial dans la mise en oeuvre d'un systeme efficace d'intelligence economique. Le retrait de l'Etat, non seulement constituerait un mauvais signal aux entreprises sur cet enjeu strategique, mais condamnerait aussi les plus petites d'entre elles, incapables d'assumer le cout de l'investissement dans ce domaine. Qui plus est, l'Etat est depositaire d'une information ouverte qui devrait beneficier plus et mieux profiter aux entreprises. Il revient donc bien a l'Etat de

prendre l'initiative d'un partenariat avec les acteurs du secteur privé pour rentabiliser, améliorer et adapter le système actuel dans ses différentes composantes de collecte, de mise en forme et de mise à disposition de l'information ; l'effort public, même s'il est dispersé et parfois peu adapté, en doit toutefois pas être sous-estimé. Pour ne prendre que l'exemple du réseau direction des relations économiques extérieures - Centre français du commerce extérieur, ce sont plus de 20 000 entreprises qui bénéficient de prestations d'information sur les marchés étrangers. Le réseau des Postes d'expansion économique à l'étranger (PEE) relaie en métropole par divers organismes publics (dont le Centre français extérieur) ou parapublics (les chambres de commerce et d'industrie et les fédérations professionnelles notamment), mais aussi quelques autres structures plus légères et plus spécialisées (Services scientifiques et financiers des ambassades, antennes de la Datar, Chambre de commerce...) constitue en effet la base d'un réseau d'intelligence économique. La veille économique et commerciale est au cœur de l'activité des PEE, et ceux-ci peuvent naturellement être mieux utilisés dans cet objectif ; la priorité doit aller en tout premier lieu à l'adaptation du système actuel, notamment en matière de besoins des entreprises et de coordination entre les acteurs. Conçu par étapes successives avec des objectifs divers, le réseau actuel souffre d'un certain manque de coordination, tant dans la phase amont de recueil de l'information que dans la phase aval de sa mise à disposition. Si l'objectif d'un système d'intelligence économique était retenu, il serait aussi nécessaire de l'orienter sur des thèmes prioritaires pour le compte des entreprises, notamment les moins importantes d'entre elles, mais aussi au service des pouvoirs publics dans leur ensemble ; il ne s'agit pas pour autant que l'État se substitue au secteur privé mais au contraire, à travers l'élan donné par les pouvoirs publics, de faire émerger et aider à se structurer l'offre privée qui a vocation à mieux servir les entreprises. En particulier, plutôt que de créer ses propres outils, il est plus raisonnable d'utiliser les outils existants et dont les entreprises sont familières. Un certain nombre de démarches ont d'ores et déjà été entreprises, que ce soit en matière d'adaptation du système ou bien de coordination de l'action publique : mieux adapter la production d'information aux attentes des entreprises mais aussi des différents départements ministériels, ce qui signifie être davantage à l'écoute des besoins. Ainsi, un programme de travail conjoint DREE-fédérations professionnelles a été mis en œuvre pour orienter le travail des PEE sur des secteurs et thèmes jugés prioritaires. Une opération pilote a par ailleurs été lancée en juillet 1996 par le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur sur quatre marchés prioritaires (Chine, Corée du Sud, Malaisie, Brésil), avec pour ambition d'aider les entreprises par la mise en place d'un système d'information cohérent. Elle vise à mettre au point les bases d'un réseau plus vaste de veille économique et commerciale mais aussi à optimiser l'utilisation des ressources de l'État dans ce domaine ; utiliser les outils modernes de transmission et de gestion de l'information pour la rendre plus accessible aux entreprises y compris les plus petites d'entre elles (serveur Internet du ministère avec 76 PEE offrant 20 000 pages d'information en ligne sur les marchés étrangers ; développement de Planète Export) ; mieux associer l'information de type régalién à l'information strictement commerciale dans les productions destinées aux entreprises (développement d'un réseau de veille dans le secteur textile-habillement) ; identifier à intervalle régulier les enjeux prioritaires pour la France sur lesquels le système doit être appelé à se mobiliser (rencontres d'orientation avec des entreprises, des ministères techniques et des fédérations professionnelles). Enfin, sur la base des propositions figurant dans le rapport de M. Karpeles, président de l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM), le Gouvernement a engagé la réforme des organismes d'appui au commerce extérieur. Cette réforme a pour ambition d'associer, dans un souci de synergie et de complémentarité, tous les partenaires institutionnels (organisations professionnelles, du CFME-ACTIM, mais aussi, conformément au souhait exprimé par les entreprises, de reorienter une partie des moyens budgétaires actuellement consacrés aux frais de structure au profit des interventions directes d'appui et de voir se créer, en France, une grande centrale d'information sur les marchés étrangers. Les mesures arrêtées prévoient, dès le 1er janvier 1999, la fusion du CFCE, du CFME et de l'ACTIM en un organisme unique et, dans l'intervalle, la mise en place d'une structure de coordination sous la forme d'un groupement d'intérêt public organisé autour de deux pôles exerçant des missions de service public : un pôle « Promotion », autour de l'association CFME/ACTIM consacrée à la coopération technique, à la promotion du savoir-faire et des technologies françaises et à la participation à des expositions, foires et salons à l'étranger ; un pôle « Information » constitué autour de l'actuel CFCE, redéployé sur sa mission de centrale d'information sur les marchés étrangers. Le CFCE développe actuellement sous l'appellation « Planète Export » un programme innovant permettant aux entreprises un accès facile et rapide à une information validée et pertinente sur les marchés étrangers. Ce programme devrait permettre au pôle Information du nouvel organisme de devenir l'un des piliers du système

français d'intelligence économique et ce pour le plus grand bénéfice des entreprises françaises, notamment des petites et des moyennes.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46794

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 1996, page 6819

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1408